



Avis d'audience publique

Le 11 février 2004

Réf. 2004-H-5

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique d'une journée afin d'étudier les résultats du rapport d'examen préalable sur l'agrandissement proposé de l'aire de stockage de l'installation de traitement et de stockage du combustible irradié de la centrale nucléaire de Pickering, en Ontario. L'évaluation environnementale est réalisée conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Audience d'une journée : Le 28 avril 2004
Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, au 14^e étage du 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario)

L'audience publique débutera à 8 h 30 et se déroulera selon l'ordre du jour publié avant la date de l'audience.

Ontario Power Generation (OPG) a avisé le personnel de la CCSN de son intention de demander une modification à son permis existant afin d'autoriser la construction de l'agrandissement proposé de l'aire de stockage de l'installation de traitement et de stockage du combustible irradié de la centrale de Pickering. La phase I de l'installation de gestion des déchets actuelle de Pickering est autorisée à titre d'installation nucléaire de catégorie IB, aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Une évaluation environnementale a été réalisée pour la phase I de l'installation en 1999.

Avant que la Commission ne rende sa décision concernant la demande d'OPG, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, afin de déterminer si le projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement. Si la Commission conclut que le projet n'est pas susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement, compte tenu des mesures d'atténuation appropriées, elle pourra décider de tenir une audience publique sur la demande d'OPG visant la modification de son permis.

L'ébauche du rapport d'examen préalable a été publiée le 19 décembre 2003, et la période de commentaires du public a pris fin le 26 janvier 2004. Les documents de la Commission liés à l'audience portant sur l'ébauche du rapport seront disponibles le 27 février 2004.

Le public est invité à faire part de ses commentaires sur les résultats du rapport d'examen préalable soit en faisant une présentation orale, soit en déposant un mémoire. Les demandes de participation, de même que les textes des présentations orales et des mémoires, doivent être

déposés auprès du secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous au plus tard le 29 mars 2004 :

a/s de Sunni Locatelli

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : (613) 995-0360 or 1-800-668-5284

280, rue Slater, C. P. 1046

Télec. : (613) 995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca

Les membres du public qui souhaitent observer les audiences sont les bienvenus. L'ordre du jour des audiences et les renseignements sur le processus d'audience figurent sur le site Web de la CCSN à : www.suretenucleaire.gc.ca.